

L'ajournement

LA FONCTION PUBLIQUE—LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AU CLASSEMENT DES POSTES

Messieurs

Huntington
Jarvis
Jelinek
Johnston
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Halifax)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
MacDonald (M^{lle})
(Kingston
et les Îles)

Malone
Masniuk
Mazankowski
McGrath
McKenzie
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Nystrom
Orlikow

Paproski
Peters
Pigott (M^{me})
Ritchie
Rodriguez
Rynard
Schellenberger
Scott
Stevens
Symes
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Wooliams—71.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchar
Bégin (M^{lle})
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos

Dupont
Dupras
Duquet
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goyer
Guay
Guilbault
Harquail
Herbert
Hopkins
Isabelle
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Lumley

MacDonald
(Cardigan)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Martin
McIsaac
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Parent
Pelletier
Penner
Philbrook
Portelance
Raitlon
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Trudel
Turner
Watson
Wood
Young—84.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, un certain nombre de mesures ont semé l'émoi dernièrement chez les fonctionnaires fédéraux. La dernière, celle qu'a signalée mon collègue de l'autre côté de la Chambre, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), résulte d'une étude qui aurait révélé que le poste de 16 p. 100 des fonctionnaires d'un échantillonnage de 2,000 prélevé dans la région d'Ottawa-Hull était classé trop haut, tandis que pour 4 p. 100, il était classé trop bas.

Certaines personnes et quelques journalistes se sont inspirés de cette étude pour prédire l'instauration imminente d'un programme général de blocage des postes. Monsieur l'Orateur, c'est tout le pays qui aura à en souffrir si la Fonction publique fait l'objet d'attaques incessantes, sans fondement, et qui sont mal interprétées dans de nombreux milieux. Je tiens à bien préciser que personne ne s'oppose à des mesures visant à améliorer l'efficacité de la Fonction publique, surtout pas les fonctionnaires eux-mêmes. Mais en ce qui concerne l'étude en question, je veux signaler certaines considérations dont il faudra tenir compte avant de tirer certaines conclusions sur l'ensemble de la Fonction publique.

J'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Andras) si ces constatations étaient fondées sur des données externes ou si elles s'inspiraient de comparaisons avec l'extérieur. Il m'a répondu qu'essentiellement il s'agissait de données internes. Monsieur l'Orateur, la Fonction publique compte plus de 300,000 employés. C'est faire injure à la logique et à la raison que de prétendre qu'il soit possible de mesurer scientifiquement tous ces postes dans le cadre d'un classement général et d'arriver à d'excellents résultats. On ne peut évaluer l'ensemble de la Fonction publique en appliquant des principes de pure logique interne. Songez, par exemple, au problème que pose l'embauche de médecins. La Fonction publique doit verser les mêmes traitements qu'ils obtiennent dans l'entreprise privée. Le système doit être aussi logique que possible mais doit tenir compte de la réalité.

Je constate que cette étude a été menée dans la région de la capitale nationale. Seulement un peu plus du quart de tous les postes de fonctionnaires fédéraux se trouvent dans cette région. Cependant, elle comprend plus de 40 p. 100 des classes supérieures des diverses catégories, comme le soulignait l'autre jour Frank Howard du *Citizen* d'Ottawa. Quant aux cadres supérieurs, on trouve environ 60 p. 100 des postes dans la région de la capitale nationale—peut-être que plus on est proche du patron, plus il est facile d'accéder aux échelons supérieurs. Par contre, si cet échantillonnage était basé sur les postes importants de la Fonction publique dans la région de la capitale nationale, il n'est pas du tout représentatif de la situation dans l'ensemble du pays, car les trois quarts des fonctionnaires travaillent ailleurs qu'à Ottawa.

● (2202)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 10 heures, il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, de mettre en délibération une motion d'ajournement. Trois questions sont à l'étude ce soir: la présidence accorde successivement la parole au député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), au député de Pembina (M. Elzinga) et au député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek).

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.